

12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Plomodiern Monsieur le Maire 20 rue Docteur Vourc'h 29550 Plomodiern

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° 1 A 18893184905

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec vos élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent

2018-2021

Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Dinéault Monsieur le Maire 3 rue de la Tour d'Auvergne 29150 Dinéault

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° 1 A 1 11 9 24 84 91 2

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent.

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

→ Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département. Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Plonevez-Porzay Monsieur le Maire 5 allée du Stade 29550 Plonevez-Porzay

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° 🖊 🗚 🐧 🖁 🤧 😘 🖇 🖇 💆 🤈

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent.

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Quemeneven Monsieur le Maire 2 rue Saint Laurent 29180 Quemeneven

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° 141893184936

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent. 2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Briec Monsieur le Maire 67 rue du Général de Gaulle 29150 Briec

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° / A/77 53/08464

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent. 2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

→ Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Lothey Madame la Maire 8 Place de la Mairie 29150 Lothey

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n°

Madame la Maire.

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent. 2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Saint Coulitz Monsieur le Maire 19 Place François Mitterand 29150 Saint Coulitz

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° /A/889372 69374

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent. 2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

→ Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département. Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Châteaulin Madame la Maire 15 quai Jean Moulin 29150 Châteaulin

À Nantes, le 02/11/2021

<u>Objet</u> : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° / A/\\$ 332 6594 7

Madame la Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent.

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Port Launay Monsieur le Maire Place Général de Gaulle 29150 Port Launay

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° 1413893269936

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent.

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Saint Ségal Monsieur le Maire Place Guillaumes 29590 Saint Ségal

À Nantes, le 02/11/2021

Objet : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n°

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.



12 Rue Alain Barbe Torte 44200 Nantes

Port.: 06 40 55 29 20 Email: yguegan@erg.eu Commune de Cast Monsieur le Maire Place Saint Hubert 29150 Cast

À Nantes, le 02/11/2021

<u>Objet</u> : Information sur le projet de renouvellement du parc éolien de la commune de Plomodiern et transmission de la note de synthèse de l'étude d'impact (Résumé Non Technique)

Lettre recommandée avec Accusé de Réception n° /A/8893/9/262

Monsieur le Maire,

La société ERG Développement France et Impax, en concertation avec les élus, les riverains et l'administration développe depuis 2018 ce projet éolien situé sur la commune de Plomodiern. Ce projet est composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison (implantation finale du projet dans le Résumé Non technique – page 42). Il s'agit d'un projet concerté, adapté à son territoire d'implantation et qui optimise les retombées locales.

Je vous adresse en accompagnement de ce courrier le Résumé Non technique de l'étude d'impact du parc éolien de Phenix. Ce document a pour but d'apporter toute information utile sur le projet, aux communes limitrophes ou aux commune(s) d'implantation (article L. 181-28-2 du Code de l'Environnement°.

Cette note de synthése est l'une des pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposée en Préfecture au plus tôt dans un mois. Enfin, au verso de ce courrier, nous avons ajouté un résumé des prochaines étapes importantes du projet.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos remarques ou questions sur le projet de renouvellement du Parc éolien de Phenix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Période estimative



Concertation avec les acteurs locaux et réalisation des études paysagère, acoustique environnementale et de vent

2018-2021



Transmission au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation Envrionnementale du Résumé Non Technique aux communes d'implantation et limitrophes au projet de parc éolien.

Novembre 2021



Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture.

Examen du dossier par les services de l'Etat.

→ Recevabilité du dossier.

Décembre 2021



Enquête publique :

Recueil des avis des riverains et collectivités locales et groupement concernés.

Rapport d'enquête réalisé par un commissaire enquêteur transmis au Préfet de Département.

Septembre 2022



Consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet de Département.